



32h!

32h pour moi, du temps
pour me déconnecter



<https://www.facebook.com/ConfederationGeneraleTravail>

www.cgt.fr



<https://twitter.com/lacgtcommunique>



32 heures, droit à la déconnexion et santé des travailleuses et travailleurs

Historiquement, la réduction du temps de travail a été conquise pour permettre aux salarié-e-s d'être en meilleure santé, d'améliorer leur sécurité au travail et de pouvoir profiter plus de leur vie hors travail.

Ce fut le cas de la journée de 8 heures, de la semaine de 40 heures puis celle des 35 h. Contrairement aux idées reçues, il y a toujours aujourd'hui un lien direct entre temps de travail et santé des salarié-e-s. Une étude publiée par un institut de recherche américain et qui a mené des recherches scientifiques pendant plusieurs années sur chaque continent et sur 600 000 salarié-e-s, révèle que les risques d'accidents cardiovasculaires augmentent de 10% pour les salarié-e-s qui travaillent au-delà de 44 heures par semaine et de 33% pour ceux et celles qui travaillent plus de 50 heures hebdomadaires.

Mais ces différentes mesures de réduction du temps de travail, les salarié-e-s en ont bénéficié de manières différentes : seulement 65 % des entreprises sont passées réellement aux 35 heures.

Des inégalités se sont produites lors de l'application des 35 heures, les salarié-e-s des TPE en ont été exclus. Les cadres continuent à travailler en moyenne 44 heures par semaine tandis que les salarié-e-s travaillent autour de 39 heures en moyenne.

La CGT propose donc une réduction du temps de travail pour toutes et tous au travers de propositions concrètes, dont certaines immédiatement applicables dans le cadre de la durée légale actuelle.

La CGT propose :

- la mise en place d'un droit à la déconnexion ;
- l'encadrement des forfaits jours garantissant le droit à la santé des salarié-e-s ;
- l'institution obligatoire d'une négociation sur l'utilisation des outils numériques ;
- le renforcement de la législation du droit du travail concernant le télétravail et le nomadisme.

Seulement 65 % des entreprises sont passées réellement aux 35 heures.

